

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 16 avril 2024

### PROCES VERBAL

**Mme le Maire**

Chers collègues bonsoir.  
Je vous propose de commencer. Nous allons  
procéder à l'appel des présents.

**Mme Florence LABOUREE**

**Etaient présents :** M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Maire-Pierre M. ARGAUT Jean-Pierre, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, M. BOSSAERT Renaud, Mme JOSSO Gorete, GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, Mmes ROGE Patricia, GARET Sylvie et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents représentés :**

Mme ROTH Michèle  
Mandataire Mme LEROY Marie-Pierre

M. MAITROT André  
Mandataire M. LIMA Emmanuel

MME BERLOT Catherine  
Mandataire Mme RICCARDI Véronique

Mme ERCAN Meryam  
Mandataire Mme LEDOUBLE Catherine

M. TRIAULAIRE Jean-Pierre  
Mandataire M. BALLAND Alain

M. LAROCHE Sébastien  
Mandataire M. BALLANFAT Florent

M. CORNEVIN Jean-Pierre  
Mandataire MME ROGE Patricia

**Était absent :**  
M. NOEL Cédric

**Mme le Maire**

Merci beaucoup.

Je vous propose maintenant de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Olympe PAGLIA.  
Y a-t-il des oppositions ?  
Je vous remercie.

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2024. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ? Je vous remercie.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au 11 juin.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

**LES AMIS DE LA COULEE VERTE – ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

*(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)*

**Vote : unanimité**

**CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE  
SAINT-ANDRE, L'ASSOCIATION « CATS PATTES »  
ET LA CLINIQUE VETERINAIRE DE L'ESCAPADE -  
RENOUVELLEMENT**

*(Lecture du rapport par Mme Stéphanie EDESA)*

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL – RÉGIME INDEMNITAIRE  
TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS,  
DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT  
PROFESSIONNEL (RIFSEEP)- PROPOSITION DE  
MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEL OUTIL D'ÉVALUATION  
SERVANT DE BASE A L'ATTRIBUTION DU  
COMPLÈMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Monsieur Florent BALLANFAT**

Bonjour à toutes et à tous.

Lors de la réunion du Conseil municipal du 30 juin dernier, nous avons déjà appelé votre attention sur les conditions de rémunération des agents de la Ville qui exercent une mission de service public qui concourt de façon collective à l'intérêt général. Ce qui est en contradiction pour nous, même avec le principe d'une rémunération individualisée, surtout quand elle dépend en partie de l'appréciation de l'évaluateur.

Nous sommes certes contraints de faire avec le cadre légal, mais il existe malgré tout de véritables marges de manœuvre pour faire de cette partie du régime indemnitaire des agents, un outil permettant de reconnaître vraiment l'engagement des agents de notre commune. S'il est un élément du RIFSEEP qui doit s'affranchir des différences de grade pour aller vers une égalité de traitement, c'est bien le CIA, il n'y a aucune justification à ce qu'un agent de catégorie A répondant aux attentes de son poste soit susceptible de toucher une prime 6 fois supérieure à celle d'un agent de catégorie C dont l'évaluation est aussi conforme aux attentes de son poste.

A nos yeux, les agents de catégorie C et B, déjà moins bien rémunérés que ceux de catégorie A devraient pouvoir bénéficier d'une prime annuelle équivalente. Ce qui est d'autant plus justifié que les réinternalisations de missions de service public qui étaient exercées avant par des organismes extérieurs, autant pour l'entretien que pour l'animation de diverses structures de notre commune, ont générée d'importantes économies pour notre collectivité et ces missions sont principalement exercées par des agents de catégories B et C.

La collectivité a les reins suffisamment solides pour se permettre d'aller au-delà des montants affichés dans ce rapport pour le CIA. Il serait donc souhaitable qu'ils soient revus à la hausse et tendent vers une réduction des écarts de rémunération entre les agents qui, rappelons-le, concourent ensemble à la réalisation d'un service public de qualité et qui est apprécié des usagers de la commune. Ce qui devrait être le seul critère d'appréciation, dans un monde idéal.

Les grilles d'évaluation individuelle visant à fixer la manière de servir des personnes évaluées sont assez classiques avec 4 niveaux d'appréciation par sous-critères. Effectivement, c'est quelque chose qu'on retrouve dans de nombreuses collectivités ou de nombreuses entreprises, toutefois, elle peut susciter des interrogations de la part des agents car l'atteinte du quatrième niveau, au-delà même des attentes du poste, n'a pas réellement de pertinence à notre avis, en dehors du cadre des discussions concernant l'avancement et les promotions.

On pourrait légitimement s'interroger sur le besoin de prendre en compte le dépassement des attentes fixées dans le cadre des fiches de mission pour le versement du CIA alors que cela nécessiterait plutôt de réviser les missions et de mieux calibrer le poste avec un meilleur niveau de rémunération qui conviendrait, à notre avis, encore à rassurer les agents, surtout ceux qui seront évalués pour la première fois avec ce type de grille, sur le niveau d'appréciation globale auquel est conditionné le versement du montant maximum de CIA.

**Madame le Maire**

Le principe même du CIA est d'évaluer la manière de servir de l'agent donc, c'est logique que tous les agents ne perçoivent pas la même somme puisque tous les agents n'ont pas la même manière de servir.

En revanche, deux agents qui occupent un poste similaire dans l'autre volet du RIFSEEP par le biais de l'IFSE ont une prime d'un montant égal. Donc l'égalité à poste égal, vous la retrouvez sur l'IFSE, mais pas sur le CIA, c'est bien l'intérêt d'avoir deux versants complémentaires dans cette prime.

Ensuite, vous souhaiteriez qu'on revoie, si je comprends bien, les plafonds, pour remettre les mêmes à toutes les catégories d'agents. C'est votre proposition, ça n'a pas été notre choix mais il faut savoir aussi qu'il y a des plafonds légaux que nous sommes contraints de respecter par catégorie et que nous n'avons pas une totale liberté sur le choix des plafonds.

Nous avons fait un maximum de concertation sur ce dossier, sachant qu'on va le tester grandeur nature sur les prochaines semaines et si on constate une anomalie importante on pourra toujours en discuter au Comité Social et Technique dans les prochains mois. L'idée déjà c'est de tester la grille.

Pour ceux qui n'ont pas forcément lu la grille avec la plus grande des attentions, on a décidé d'évaluer 50 critères avec à chaque fois une

évaluation à 4 options et donc l'idée c'est d'avoir des critères qui soient les plus objectifs possibles avec une grille qui soit la même pour tous les services.

Vous me dites que la note maximum est difficile à obtenir et que pour vous elle n'est pas forcément pertinente, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ça parce que pour nous quand vous atteignez l'item là, c'est qu'il faut qu'on réfléchisse impérativement avec l'agent à une possibilité d'évolution, donc c'est un bon critère pour une évolution professionnelle.

### **Monsieur Florent BALLANFAT**

On est d'accord sur ce point-là. C'est ce que je soulignais. Je ne l'ai peut-être pas dit de façon claire mais effectivement pour moi, dans le cadre des discussions sur les avancements et les promotions, c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte.

Cependant, ça peut être difficile pour les agents de comprendre qu'il faut aller au-delà des attentes du poste pour bénéficier du maximum de prime.

**Vote : unanimité**

#### **ENFOUISSEMENT DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE RUES DE LA CROIX BLANCHE ET MAURICE VEYSSIERE**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : unanimité**

#### **CLASSEMENT ET INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU STADE D'ECHENILLY**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : unanimité**

#### **CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION D'UNE STATION DE RELAIS RADIOELECTRIQUE AU STADE D'ECHENILLY**

*(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)*

**Monsieur Florent BALLANFAT**

Comme pour tout projet de ce type, il convient de s'interroger sur les bénéfices que pourront en tirer les dryats et sur les inconvénients que cela peut générer. L'implantation d'une antenne relais entraîne un risque accru d'exposition aux champs électromagnétiques qui ne manquent déjà pas dans notre quotidien. Globalement rassurant quant aux risques sanitaires liés à ce type d'installation, l'ARCEP se montre prudente en rappelant que les interrogations demeurent pour les effets à long terme même si aucun mécanisme biologique analysé ne plaide actuellement en faveur de cette hypothèse. Compte tenu de leur récent déploiement, il est difficile de disposer du recul suffisant pour déterminer quels seraient les impacts potentiels sur la santé de ses stations radioélectriques.

Néanmoins, il serait utile en vertu du principe de précaution de tenir compte dans la définition des seuils de tolérance à certains risques d'un contexte plus global d'exposition à plusieurs facteurs extérieurs comme les pollutions de l'air, du sol, l'alimentation et bien d'autres.

Les études portant sur les effets cumulatifs de ces expositions n'en sont qu'à leur balbutiement, mais invitent déjà à la prudence. De plus, les seuils de tolérance aux expositions peuvent varier selon les individus et si les risques pour les personnes adultes en relativement bonne santé peuvent sembler très limités. La location de cette antenne qui peut inquiéter les riverains nous alarme tout particulièrement compte tenu de la construction de la crèche à proximité.

S'il était avéré qu'il puisse y avoir un véritable intérêt à implanter une nouvelle station radioélectrique, nous souhaitons éviter qu'elle soit localisée à proximité d'un équipement qui accueillera des jeunes enfants. Et dans l'hypothèse où ce projet ne bénéficiera réellement qu'à un fournisseur d'accès et non à la population, il nous semblerait même raisonnable de l'abandonner. Merci.

### **Madame le Maire**

Alors pour commencer, on l'a éloignée au maximum du lieu d'implantation de la crèche, sur les parcelles qui nous appartiennent. Ensuite, sans antenne relais vous n'avez pas de 5G, je pense que tout le monde se sert de son téléphone portable.

Je veux bien qu'on supprime les antennes mais vous ne pourrez plus téléphoner, ça va être compliqué.

On en a déjà plusieurs sur Saint-André, on en a une au Lavoir, au Stade Bianchi, vers la cuisine centrale. Là il y avait un trou dans la raquette avec une zone

sous dense on va dire et du coup elle est demandée par un opérateur. On sait pertinemment que quand une antenne est demandée par un opérateur, les autres la rejoignent rapidement.

Aujourd'hui, c'est une demande d'un opérateur. Mais on peut imaginer que les autres vont venir se greffer sur l'antenne dès qu'elle sera en place et je pense que les dryats sont contents de pouvoir avoir un bon réseau téléphonique et comme vous le dites au niveau des études, il n'y a pas à ce jour de contrainte particulière. Par principe de précaution, on l'a éloigné au maximum sur le terrain qui était le nôtre, après on ne peut pas l'implanter sur un terrain qui ne nous appartient pas.

**Madame Patricia ROGE**

Juste une petite question pour compléter et rester dans ce principe de précaution. Est-ce que les habitants autour sont informés ?

**Madame le Maire**

Non, pas spécialement.

**Madame Patricia ROGE**

Donc, il n'y a pas eu de consultation.

**Madame le Maire**

Mais il n'y a pas eu plus de consultation pour l'implantation des précédentes antennes. Mais tout le monde a le téléphone quand même.

**Madame Patricia ROGE**

Oui peut être. Bon ça c'est une réflexion de décroissance qui ne va pas vous plaire mais peut être que ce n'est pas grave.

**Madame le Maire**

De ne pas avoir le téléphone ? Et bien écoutez, je penserai à vous quand les dryats me parleront d'un mauvais réseau.

**Madame Patricia ROGE**

C'est une petite dose d'humour.

**Madame le Maire**

J'avais compris.

**Monsieur Florent BALLANFAT**

Il n'y a pas d'autre localisation possible que celle-ci qui pourrait se faire sur le domaine communal. Est-

ce qu'il y a d'autres hypothèses qui ont été creusés ?

**Madame le Maire**

On n'a pas trouvé d'autre terrain sur le secteur de l'autre côté de la Rocade. Et les riverains peuvent demander des contrôles à l'ARCEP dont vous parlez tout à l'heure, qui peut tout à fait mesurer la quantité d'ondes électromagnétiques.

**Vote : 27 voix pour**

**5 voix contre** (Mme ROGE Patricia + pouvoir M. CORNEVIN Jean-Pierre, M. BALLANFAT Florent + pouvoir M. LAROCHE Sébastien, Mme GARET Sylvie)

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA CUISINE CENTRALE – LOT 3 PRODUITS LAITIERS ET PRODUITS FRAIS – AUTORISATION A SIGNER**

*(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)*

**Vote : unanimité**

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DONNÉE A MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

**Mme le Maire**

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Merci à vous. La séance est levée. Bonne soirée.

**FIN DE LA SEANCE A 19H30**

La Secrétaire de Séance,  
**Mme Olympe PAGLIA**

Le Maire,



*(Signature)*  
Catherine LEDOUBLE